
Foire aux questions | Prix aux étudiants de La Première financière du savoir

En quoi consistent les « Prix aux étudiants » de La Première financière du savoir ?

Les Prix aux étudiants de La Première financière du savoir sont réservés aux étudiants bénéficiaires ou anciens bénéficiaires d'un REEE de La Première fondation du savoir (Régime PremFlex ; Régime Familial pour un seul étudiant) ou de la Fondation éducationnelle Héritage (Régimes Héritage). Nos prix s'adressent à des étudiants de 2^e ou 3^e cycles, de premier cycle, ou des métiers qualifiés qui entament ou poursuivent un programme à temps plein pendant l'année scolaire 2022-2023.

Quels sont les critères de candidature ?

Les étudiants doivent avoir un REEE de La Première fondation du savoir ou de la Fondation éducationnelle Héritage, et leur candidature doit révéler un dossier académique irréprochable, équilibré avec la participation à des activités parascolaires comme en témoignent la pratique d'activités sportives, l'implication dans le bénévolat ou des emplois rémunérés, et d'autres types d'engagements communautaires.

- **Bourses de cycle supérieur** : l'étudiant doit **entamer ou poursuivre un programme d'études supérieures à temps plein** pendant l'année scolaire 2022-2023 en vue d'obtenir un certificat, un diplôme ou un grade.
- **Bourses de premier cycle universitaire et du collège** : l'étudiant doit **entamer ou poursuivre un programme postsecondaire à temps plein** pendant l'année scolaire 2022-2023 en vue d'obtenir un certificat, un diplôme ou un grade.
- **Bourses des métiers qualifiés** : l'étudiant doit **entamer ou poursuivre un programme postsecondaire à temps plein** pendant l'année scolaire 2022-2023 en vue d'obtenir un certificat de qualification ou un apprentissage.

Quels documents dois-je fournir avec ma demande ?

Après avoir rempli votre formulaire de candidature en ligne, vous pourrez téléverser les documents suivants. Pour que votre candidature soit prise en compte, tous ces documents devront nous parvenir avant la date butoir (du 15 mai 2022 à 23 h 59, HNE) :

Candidats à une bourse universitaire de premier cycle, de collèges et des métiers qualifiés :

1. **Déclaration personnelle** — la transcription peut être dactylographiée (limite de 350 mots) ou au format vidéo (1 à 2 minutes de long).
2. **Relevé de notes** — nous acceptons les relevés non officiels, mais nous pourrions vous demander un relevé officiel lors de la remise des prix.

Candidats à une bourse universitaire de cycle supérieur :

1. **Déclaration personnelle** — la transcription peut être dactylographiée (limite de 350 mots) ou au format vidéo (1 à 2 minutes de long).
2. **Curriculum vitæ**
3. **Relevé de notes** — nous acceptons les relevés non officiels, mais nous pourrions vous demander un relevé officiel lors de la remise des prix.
4. **Deux lettres de recommandation** — une recommandation écrite émanant du corps enseignant et la seconde du milieu extrascolaire (limitées à 350 mots).

Vous pourriez être tenu de soumettre d'autres documents si vous êtes finaliste ou lauréat (une preuve d'inscription par exemple).

Comment les lauréats sont-ils désignés ?

Les candidatures sont évaluées par un jury d'expérience, composé de professionnels des secteurs de l'éducation et des affaires, sous la supervision de ScholarshipsCanada.com et de La Première financière du savoir. Chaque élément de la candidature sera examiné avec attention : déclaration personnelle, résultats académiques, curriculum vitae, recommandations et besoins financiers. Notre fil directeur : mettre en avant des catégories historiquement moins représentées comme les populations autochtones, noires et de couleur (les « PANdC »), ou les femmes qui étudient dans le domaine des STIM et les métiers spécialisés.

Quand et comment dois-je présenter ma demande ?

Les candidats aux Prix aux étudiants de La Première financière du savoir peuvent présenter leur demande en ligne à l'adresse knowledge-first-financial.scholarshipscanada.com. Les demandes dûment remplies doivent être soumises avant le 15 mai 2022 à 23 h 59 (HE).

Devra-t-on payer quelque chose ?

Pour présenter leur candidature en ligne, les étudiants doivent créer un compte gratuit sur le site knowledge-first-financial.scholarshipscanada.com. Les frais accessoires comme les frais de port sont à la charge des candidats. Nous pourrions avoir besoin que les lauréats nous procurent, à leurs frais, les originaux des documents (un relevé de notes officiel p. ex.).

Que faire si je n'arrive pas à envoyer ma demande en ligne ?

La demande en ligne est la méthode préférentielle et nous encourageons les étudiants à demander de l'aide à ScholarshipsCanada.com à l'adresse application@scholarshipscanada.com si nécessaire. Si vous êtes dans l'impossibilité de soumettre votre candidature en ligne, vous pouvez l'envoyer par courrier ou par courriel. Les candidatures par voie postale doivent être adressées au 67 Avenue Mowat, Bureau 402, Toronto, ON M6K 3E3. Les candidatures par courriel doivent être envoyées à application@scholarshipscanada.com et reçues au plus tard à la date butoir de candidature. Les candidatures par courrier et courriel doivent indiquer en ligne d'objet : « Prix aux étudiants de La Première financière du savoir ». Les demandes incomplètes ne seront pas prises en compte. Pour des détails sur le processus de soumission par courriel/courrier, veuillez contacter application@scholarshipscanada.com.

Je poursuis un programme hors du Canada. Puis-je quand même participer ?

Vous trouverez la liste complète des établissements admissibles, sur le [Répertoire des établissements d'enseignement agréés](#) ou les établissements [reconnus par La Première financière du savoir](#).

Le prix peut-il être remis dans une autre devise ?

Les Prix aux étudiants de La Première financière du savoir sont remises en dollars canadiens.

Qu'est-ce qu'une preuve d'inscription ?

Une preuve d'inscription est un document envoyé avec l'en-tête officiel de l'établissement scolaire attestant de votre inscription à temps plein. Si votre établissement ne fournit pas ce type de document, une autre solution consiste à fournir la preuve que vous avez versé un acompte pour réserver votre place dans le programme. Si votre établissement ne demande pas d'acompte, veuillez inclure votre lettre de proposition et la preuve que vous avez accepté l'admission dans votre programme d'études supérieures.

Que dois-je inclure dans ma déclaration personnelle ?

Insistez sur ce qui, dans votre vécu, vous a donné le goût de choisir ce domaine d'études, et quels sont vos objectifs de carrière. Donnez des exemples qui permettront au jury d'en savoir plus sur vous et sur vos réalisations en dehors de vos résultats scolaires et de votre CV. De plus, c'est l'occasion pour vous d'évoquer vos besoins financiers en rapport avec les dépenses d'études du programme que vous avez choisi.

Quelle est la particularité d'un relevé de notes officiel ?

Un relevé de notes officiel est un document estampillé par votre établissement scolaire et placé dans une enveloppe scellée. Vous pouvez téléverser la copie du document dans votre dossier. Si vous êtes sélectionné comme lauréat potentiel, vous devrez peut-être fournir ce document.

Quels sont vos critères pour les recommandations ?

Vous devez connaître les personnes qui vous recommandent depuis au moins un an. Une de vos recommandations doit être scolaire. L'autre lettre de recommandation doit provenir d'une source extrascolaire : quelqu'un qui connaît vos réalisations dans le domaine sportif, votre expérience de bénévolat ou de travail rémunéré ou vos autres participations communautaires. Veuillez éviter les recommandations émanant de votre famille et/ou de vos amis.

Assurez-vous de rappeler aux personnes qui vous recommandent de fournir leurs coordonnées, car le comité de sélection peut souhaiter communiquer avec elles.

Quand les lauréats vont-ils être désignés ?

Les décisions concernant les lauréats potentiels des Prix aux étudiants seront prises en juin 2022 et les lauréats potentiels seront avisés fin juillet 2022.

Si on me désigne lauréat, mais que je décide de reporter le début de mes études, puis-je reporter mon prix aux étudiants à une autre date ?

Les Prix aux étudiants ne peuvent pas être différées, mais l'étudiant concerné peut retirer sa candidature ou décliner le prix. Les étudiants dans cette situation peuvent se présenter une année ultérieure, à un Prix aux étudiants bourse d'études de La Première financière du savoir, pourvu qu'ils respectent les critères de participation.